



**Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte**

Préavis no 6-2026 relatif au budget de l'exercice 2027

Gland, le 29 octobre 2026.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom; BLV 175.31.1), au Manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, ainsi qu'à l'art. 14, chiffre 5, des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2027.

L'exercice 2027 marque le passage de l'Association du modèle comptable MCH1 au modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2. Ce changement entraîne une nouvelle présentation du budget et une ventilation plus détaillée de certains anciens comptes. Les variations de plusieurs rubriques résultent ainsi de leur reclassement et ne correspondent pas nécessairement à des charges nouvelles.

La construction de la nouvelle STEP se poursuit conformément au planning établi. Les hypothèses retenues dans le présent budget, notamment en matière d'emprunts et d'amortissements, reposent sur ce calendrier; aucun retard particulier n'est signalé à ce jour.

Vue d'ensemble du budget

Le budget 2027 présente un total équilibré de charges et de produits de CHF 6'677'066.00. Par rapport au budget 2026 de CHF 7'153'309.00, il diminue de CHF 476'243.00, soit 6,66 %.

Cette diminution s'explique pour l'essentiel par l'amortissement extraordinaire relatif au crédit d'étude et de réalisation, prévu sur l'exercice 2026 (MCH1) et à valider par le CI avec les comptes au printemps 2027 qui permet de supprimer l'amortissement annuel de CHF 856'000.00.

Total des charges et des produits	CHF 6'677'066.00
Participation des communes	CHF 6'288'645.00
Taxe micropolluants	CHF 339'921.00
Divers	CHF 48'500.00

Principales variations entre les budgets 2026 et 2027	Incidence
Fin de l'amortissement du crédit d'étude et de réalisation	– CHF 856'000.00
Augmentation des intérêts passifs	+ CHF 300'000.00
Droit de superficie accordé par la Ville de Gland	+ CHF 83'000.00
Personnel	+ CHF 44'650.00
Augmentation des charges de mazout et d'électricité	+ CHF 40'000.00

Diminution de l'entretien du matériel d'exploitation	– CHF 70'000.00
Autres variations nettes	– CHF 17'893.00
Diminution totale du budget	– CHF 476'243.00

Prises ensemble, ces variations ramènent le total du budget de CHF 7'153'309.00 en 2026 à CHF 6'677'066.00 en 2027.

Personnel et ventilation des comptes MCH2

7203.3010.00	Salaires du personnel d'exploitation	CHF 640'000.00
7203.3049.00	Indemnités forfaitaires - services de piquet	CHF 12'000.00
7203.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	CHF 13'000.00
7203.3112.00	Habits de travail	CHF 9'000.00

Les montants relatifs aux services de piquet, à la formation et aux habits de travail apparaissent désormais dans des comptes distincts à la suite de la ventilation des anciennes rubriques lors du passage à MCH2.

La variation des charges salariales résulte de la réorganisation de l'Association : entrée en fonction du directeur, chargé d'assurer la gestion de l'exploitation de la STEP actuelle et le suivi de la construction de la nouvelle installation, et nouvelle répartition des coûts de personnel entre l'administration et l'exploitation à la suite du départ de l'ancien secrétaire. L'essentiel de cet effet ayant déjà été intégré au budget 2026, le compte 7203.3010.00 ne progresse que de CHF 10'000.00, au titre de l'adaptation de la provision pour heures supplémentaires.

Cette évolution reflète donc à la fois l'adaptation de l'organisation de l'Association et une nouvelle imputation comptable des charges. Les cotisations aux allocations familiales (7203.3054.00, CHF 17'700.00) et les indemnités journalières maladie (7203.3055.00, CHF 7'300.00) apparaissent également dans des comptes distincts.

Le compte 7202.3010.00 « Salaires du personnel administratif » s'établit pour sa part à CHF 87'000.00, inchangé par rapport au budget 2026.

Financement de la nouvelle STEP

7202.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	CHF 700'000.00
---------------------	--	-----------------------

La réalisation de la nouvelle STEP implique le recours progressif à l'emprunt, conformément au plan de financement du préavis no 17. Le montant budgété correspond à un emprunt en moyenne de CHF 40'000'000 sur l'année (CHF 20'000'000 en janvier à CHF 60'000'000 en décembre) au taux de 1,75%.

Droit de superficie

7202.3612.00	Droit de superficie - Ville de Gland	CHF 83'000.00
--------------	--------------------------------------	---------------

Ce montant correspond au droit de superficie accordé par la Ville de Gland pour le terrain sur lequel la nouvelle STEP est construite.

Énergie

7203.3120.00	Consommation de mazout	CHF 300'000.00
7203.3120.01	Frais d'électricité de la STEP	CHF 170'000.00

Les prévisions relatives au mazout et à l'électricité ont été relevées afin de tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie constatée sur les derniers exercices et des besoins d'exploitation de la STEP actuelle.

Entretien de la STEP actuelle

7203.3143.00	Entretien du matériel d'exploitation	CHF 230'000.00
--------------	--------------------------------------	----------------

La STEP actuelle arrivant en fin de vie, seuls les travaux indispensables à la sécurité et à la continuité de l'exploitation sont prévus. Les interventions sont limitées au strict nécessaire dans l'attente de la bascule vers la nouvelle installation.

Amortissements

7203.3300.00	Amortissement STEP Lavasson	CHF 2'590'000.00
7203.3300.01	Amortissement étude et réalisation	CHF 0.00

L'amortissement de la nouvelle STEP Lavasson se poursuit à hauteur de CHF 2'590'000.00, conformément à la méthode validée par le Conseil intercommunal lors de l'approbation du préavis no 17.

L'amortissement annuel de CHF 856'000.00 relatif au crédit d'étude et de réalisation (préavis no 7/2025) ne figure plus au budget 2027. Il est prévu un amortissement extraordinaire du solde du montant engagé pour ce préavis par la dissolution des réserves "Fonds de réserve mobilier, machines, véhicules", "Fonds rénovation & Réserve future STEP" et "Remise en état du site La Dullive" sur l'exercice 2026, ces réserves n'étant plus admises dans le cadre de MCH2.

Cet amortissement extraordinaire devra être validé par le CI avec les comptes au printemps 2027. Il s'agit d'une opération extraordinaire, sans caractère récurrent.

Taxe fédérale sur les micropolluants

7203.3137.01	Taxe d'eaux usées - micropolluants	CHF 339'921.00
---------------------	---	-----------------------

La taxe fédérale demeure calculée sur la base de CHF 9.00 par habitant raccordé. Elle est refacturée aux communes membres selon le tableau de participation annexé.

Participation des communes

7204.4612.00	Participation des communes - exploitation	CHF 2'547'650.00
7204.4612.01	Participation - intérêts et amortissements	CHF 3'740'995.00

La répartition entre les communes membres est détaillée dans le tableau annexé au présent préavis. Elle tient compte des habitants raccordés, des équivalents-habitants, des frais d'exploitation, des intérêts et amortissements ainsi que de la taxe fédérale sur les micropolluants.

La participation totale des communes s'élève à CHF 6'288'645.00, contre CHF 6'772'040.00 au budget 2026, soit une diminution de CHF 483'395.00 (-7,14 %). Cette baisse découle principalement de l'amortissement extraordinaire mentionné ci-dessus et ne présente pas de caractère structurel.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction propose au Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- Vu le préavis no 6-2026 relatif au projet de budget de l'exercice 2027 et ses annexes;
- Oùï le rapport de la commission des finances;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Décide

- 1.d'accepter le projet de budget de l'exercice 2027 tel que présenté par le Comité de direction;
- 2.d'approuver le tableau de participation des communes au budget 2027, annexé au présent préavis.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

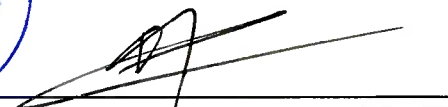
Le président :



C. Marzer



Le secrétaire :



A. Huret

Annexes : budget de l'exercice 2027 et tableau de participation des communes au budget 2027.